



Extrait de délibération

Identifiant
2018-10-07

Comité syndical 15 octobre 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le quinze octobre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M Jean-Claude Guérin a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 9 octobre 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 18 titulaires / 1 suppléant
Absents, excusés : 13 titulaires / 30 suppléants
Votants : 19

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique	COIFFARD Jean-François,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	BERGEON Patrice, DUFOUR Jean-Paul, GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent → De TALHOUET ROY Hervé	CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSEY Francine, MINEAU Nadine, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry, MORIN Joël,		

Signature du Contrat régional de dynamisation et de cohésion

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, par délibération du 10 avril 2017, a fixé les principes et objectifs stratégiques de la nouvelle politique contractuelle territoriale. Son règlement d'intervention adopté le 26 mars 2018 vise à permettre la déclinaison opérationnelle et les dispositifs mobilisables.

Le Pays de Gâtine est éligible à un contrat de « dynamisation et de cohésion ». La démarche de co-construction a été engagée dès que possible pour élaborer ce contrat.

Le comité de pilotage réuni le 12 septembre dernier a permis de finaliser la maquette prévisionnelle du contrat qui sera soumis au vote du Conseil Régional le 22 octobre prochain.

Le projet de contrat, joint en annexe, n'implique aucun engagement financier de la part de la région. Il s'agit d'un cadre permettant de valider des thématiques particulières du territoire en lien avec les compétences régionales. Il permet de pré-identifier des projets cohérents avec ces thématiques mais chaque projet devra individuellement être instruit par les services régionaux et validé en commission permanente pour être financé.

Vu la présentation faite,

Le Conseil syndical autorise le Président du Pays de Gâtine à signer ledit contrat de dynamisation et de cohésion aux côtés de la Région et des intercommunalités.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD